Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole

Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

Band: 18 (1956)

Heft: 11

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

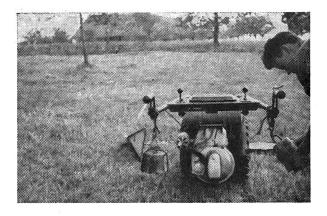
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Pour remplacer à peu de frais les roulettes porteuses

Afin d'alléger la conduite de ma motofaucheuse depuis la ferme aux champs et vice versa, j'ai confectionné deux crochets assez courts avec des pièces de fer. Ensuite, j'ai fixé ces crochets aux mancherons à l'aide de bouts de câbles métalliques. Il est possible maintenant de suspendre facilement à

ces crochets un poids provenant d'un vieux hache-paille et un poids en pierre de 25 livres (voir la figure ci-contre). On dispose ainsi d'un contrepoids suffisant pour soulever la barre de coupe, et des roulettes porteuses ne sont plus nécessaires. Il est bien entendu que les poids sont enlevés à l'arrivée afin que les mancherons ne puissent se courber à la longue.

H. B., à U. (BE)

Nouvelles des sections

Section fribourgeoise

Signalisation des véhicules agricoles circulant sur la voie publique.

D'entente avec M. le Commandant de la gendarmerie cantonale, nous avons envoyé la circulaire ci-après aux 45 postes de police de notre canton:

Monsieur le Chef de poste,

A la suite de plusieurs accidents de la circulation, survenus depuis un certain temps et en particulier dans notre canton, accidents dus à un défaut d'éclairage ou de signalisation des véhicules agricoles et nous référant aux recommandations de notre Secrétariat central à Brougg, il a été décidé, d'entente avec M. le Commandant de la gendarmerie cantonale, avec M. Eug. Crotti, Chef du Service cantonal des automobiles et avec M. le Commissaire à la circulation, de reprendre et d'intensifier la campagne concernant l'éclairage et la signalisation des véhicules agricoles de tous genres circulant sur la voie publique.

Grâce au bienveillant concours de M. le Commandant de la gendarmerie cantonale, il a été prévu de charger les divers postes de gendarmerie du canton, de recevoir les commandes de signaux et plaques réfléchissantes, de la part de tous les agriculteurs résidant dans leur rayon local.

Afin d'obtenir les résultats que nous escomptons, et pour arriver aux buts que nous nous proposons, notre avocat-conseil, Me J. Remy, avocat à Fribourg. a été chargé de la rédaction d'une «Mise en garde», à l'intention des agriculteurs, dans toute la presse du canton, laquelle exposera à nos membres et aux agriculteurs en général, les responsabilités qu'ils encourent par suite d'une déficience d'éclairage de leurs véhicules empruntant la voie publique. Les agriculteurs seront invités, d'une façon impérative, à munir leurs véhicules agricoles d'un éclairage suffisant ou de plaques réfléchissantes, à fixer sur l'arrière des véhicules. A cet effet, notre secrétaire soussigné vous remettra divers modèles de signaux et plaques réfléchissantes, ainsi qu'une affiche y relative et des bulletins de commande, que vous aurez à transmettre à notre secrétariat. Notre secrétaire vous informera en temps opportun de son passage à votre poste.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration, pour laquelle vous recevez ciaprès des instructions de la part de M. le Commandant de la gendarmerie cantonale.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef de poste, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre considération très distinguée. Le Président: J. Marmy Le Secrétaire: H. Sudan

Instructions concernant la fixation des dispositifs réfléchissants sur les véhicules agricoles

Le dispositif réfléchissant sera placé à l'arrière du véhicule (chars, remorques, charrettes, etc.). Il sera fixé verticalement du côté gauche, voire de chaque côté, le plus bas possible, afin d'obtenir le maximum d'efficacité de la surface réfléchissante.

Service cantonal des automobiles

Lire ne suffit pas — il faut aussi collaborer!

Dans le numéro 1/56, nous avions notamment exprimé le vœu que nos lecteurs veuillent bien nous communiquer si le développement donné à notre périodique leur plaisait. Les réactions a cet appel ont été réjouissantes et encourageantes et nous adressons nos sincères remerciements à qui le droit.

Les communications que nous regrettons en revanche vivement de ne pas encore recevoir en siffisance sont celles provenant de praticiens et nous faisant connaître des installations, des améliorations ou des instruments qui sont le produit le l'ingéniosité d'amateurs. Nous n'ignorons pas qu'il se trouve parmi les paysans bien plus de véritables inventeurs et de bricoleurs qu'on ne l'admet généralement. Les fabricants de machines sont souvent surpris de la façon simple et remarquablement logique dont les agriculteurs sont capables de résoudre un problème de construction mécanique.

Nos efforts ont constamment tendu à ce que le niveau de notre périodique se situe à une distance à peu près égale, d'une part de la science proprement dite et des recherches scientifiques, d'autre part de la vie pratique et des praticiens. En réalité, le plateau de la balance a penché le plus souvent du côté de ce dernier domaine et c'est ce qui nous a engagé à créer une nouvelle rubrique intitulé: «Voilà comment je fais, moi!»

En inaugurant cette rubrique, nous émettions le vœu qu'elle puisse paraître dans chaque numéro, chose seulement réalisable si des communications nous parviennent régulièrement de la pratique. Nous rappelons encore une fois qu'elles n'ont pas besoin d'être longues ni rédigées dans un style impeccable. Il suffit de nous annoncer par carte postale qu'on a confectionné soi-même quelque dispositif pratique améliorant la qualité du travail ou représentant un allègement. Un croquis ou une photo à l'appui seront évidemment les bienvenus.

Chers lecteurs, collaborez à notre périodique en nous écrivant pendant les longues journées d'hiver, qui sont plus calmes. Vous avez trop peu de temps en été pour le faire aussi bien. Les communications que vous nous enverrez seront rétribuées. Elles seront groupées par dix, dans l'ordre de leur réception, et les 5 meilleurs envois de chaque groupe (quant à leur contenu) seront en outre récompensées par un prix, soit de la manière suivante:

```
      1er prix = frs. 30.—
      4ème prix = frs. 10.—

      2ème prix = frs. 20.—
      5ème prix = frs. 5.—

      3ème prix = frs. 15.—
```

Et maintenant, chers lecteurs, il ne vous reste plus qu'à prendre la plume en mains et à tenter hardiment votre chance!

La rédaction.